

Paroisses du Saint Esprit  
52 bis avenue Victor Hugo  
94600 Choisy-le-Roi

Paroisse Saint Louis  
3, avenue Pablo-Picasso  
94600 Choisy-le-Roi

*Monsieur le Maire*  
*Mairie de Choisy-le-Roi*  
*Place Gabriel Péri*  
*94600 Choisy-le-Roi*

Choisy-le-Roi, le 29 avril 2020

Monsieur le Maire,

Depuis de nombreux mois, des familles vivent dans un bidonville situé sur le territoire de la commune de Choisy-le-Roi, dans des conditions sanitaires indignes, sans eau, sans sanitaires, sans ramassage des déchets. Nous savons que vous ne l'ignorez pas, puisque, comme vous l'indiquer dans votre communiqué du 23 avril 2020, dès l'installation des premières familles vous avez souhaité leur départ, en espérant qu'un « projet porté par l'Etat » voit le jour à leur sujet. Il n'en fut rien.

Le présent confinement, lié au Covid19 accentue sérieusement leur précarité. En plus de la situation sanitaire critique, leur ravitaillement en nourriture est devenu plus problématique encore qu'en temps ordinaire.

Nous avons eu connaissance par le quotidien Citoyens94.com de l'injonction, adressée par le Tribunal Administratif au préfet et à la commune, de mettre en place immédiatement les dispositions nécessaires à une situation sanitaire plus digne.

Nous avons également lu votre communiqué sur la page Facebook de la Mairie relatif aux actions menées par la Croix Rouge et la commune. Nous sommes étonnés que ces dernières n'interviennent qu'à partir 11 avril, quand le confinement dure depuis le 17 mars dernier.

Si l'occupation de l'espace par **ces** familles est illégale, comme l'atteste votre communiqué, il n'en demeure pas moins que ces personnes sont des êtres humains en quête d'accueil de respect et d'un lieu où pouvoir nourrir et voir grandir leurs enfants.

Sans aucun doute l'Etat a sa part de responsabilité dans cette situation. Néanmoins, la commune dont vous rappelez en introduction la vocation d'accueil et de solidarité ne pouvait-elle faire mieux, en particulier en cette période de crise, que ce qui a été entrepris récemment ?

Citoyens de cette ville, habités de convictions humanistes, qui trouvent leur source dans l'Evangile de Jésus-Christ, nous sommes à tout le moins attristés d'une telle situation.

Nous avons bien noté votre intervention auprès de la préfecture afin que soit mis en place ce qui est requis par le droit. Mais, cela est-il suffisant devant l'urgence ? La ville de Choisy-le-Roi ne peut-elle, en attendant l'action complémentaire de l'Etat, remédier au plus vite aux carences les plus dommageables pour les populations concernées ?

Nous osons croire en l'engagement solidaire que vous revendiquez et nous espérons voir prochainement les personnes du bidonville de l'avenue de Lugo bénéficier de ce qui a été exigé par le Tribunal Administratif de Melun.

Nous avons aussi connaissance de l'existence d'un squat où vit une vingtaine de personnes ; l'une de nos paroisses participe activement à un relais pour la nourriture auprès de celles-ci.

Nous espérons que les uns et les autres, frères humains avant tout, feront l'objet de l'attention qui leur est due, de la part des services de notre ville, au nom de leur dignité inaliénable.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération.

Père Dominique RAMEAU

Equipe d'Animation Paroissiale de la paroisse Saint-Louis

Père Ettien Hilaire Fossou

Equipe d'Animation Paroissiale de la paroisse du Saint-Esprit